



## 73<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

### COMMUNICATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

La communication ci-après, reçue le 11 octobre 2018, est distribuée à la demande de l'OIE.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour information des Membres du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de leur soixante-treizième réunion.

#### 1 DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE NORMES DE L'OIE APPLICABLES AUX ANIMAUX AQUATIQUES ET TERRESTRES

1.1. Les quatre Commissions spécialisées de l'OIE se sont réunies au mois de septembre 2018 au siège de l'OIE pour poursuivre les travaux d'élaboration et d'examen des normes internationales de l'OIE. Les rapports de réunions de ces Commissions, comportant des projets nouveaux ou révisés de normes soumis pour commentaires, seront disponibles sur le site web de l'OIE courant novembre 2018. Les liens fournis ci-dessous permettent d'accéder aux rapports:

- [Commission des normes biologiques](#);
- [Commission scientifique pour les maladies animales](#) (Commission scientifique);
- [Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques](#) (Commission pour les animaux aquatiques);
- [Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres](#) (Commission du Code).

1.2. L'OIE tient à exposer au Comité SPS les travaux en cours sur la révision des normes de l'OIE relatives à la catégorisation des statuts officiels au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et à l'infection par les virus de l'influenza aviaire, en réaffirmant leur caractère prioritaire. Les travaux portant sur l'encéphalopathie spongiforme bovine consistent à élaborer des projets de normes révisés qui soient adaptés au risque actuel d'encéphalopathie spongiforme bovine. La révision du chapitre 10.4. sur l'infection par les virus de l'influenza aviaire consiste à formuler un projet de norme révisé, incluant une proposition de nouvelle définition pour le terme "volaille", et à traiter les questions liées aux différentes exigences en matière de notification, de prévention, de contrôle et de surveillance associées à l'influenza aviaire de faible pathogénicité et à l'influenza aviaire de haute pathogénicité.

#### 2 ACTIVITÉS INTERNATIONALES

##### 2.1 Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance – Marrakech (Maroc), 29-31 octobre 2018

2.1. La deuxième conférence mondiale de l'OIE arrive à un moment charnière dans la lutte contre l'antibiorésistance. Les pays membres ont fait preuve d'un engagement impressionnant en faveur du développement de leurs compétences nationales en ligne avec les normes internationales. La deuxième conférence mondiale de l'OIE capitalisera sur ces efforts et les nourrira en réunissant les Délégués de l'OIE et les Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires, ainsi que des experts, professionnels, décideurs politiques, organisations internationales et donateurs ; le but y sera d'accroître la compréhension de la situation globale de l'antibiorésistance chez les animaux, et

de développer des recommandations en vue d'un contrôle durable de l'antibiorésistance dans le futur tout en maintenant la santé et le bien-être des animaux, la santé publique vétérinaire et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. La Conférence sera un forum de discussion permettant de réfléchir à la meilleure façon de soutenir les pays membres s'efforçant de continuer à atteindre les objectifs de la Stratégie de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'usage prudent des agents antimicrobiens et du Plan d'action global contre l'antibiorésistance.

2.2. Le programme, les présentations et les recommandations de la Conférence seront disponibles prochainement sur le [site web de l'OIE](#).

## **2.2 Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques – Santiago (Chili), 2-4 avril 2019**

2.3. L'OIE travaille à la préparation d'une conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques devant se tenir en 2019; inclusion comme thèmes d'étude éventuels dans le programme:

- Gestion des maladies transfrontalières incluant les maladies émergentes;
- Sécurité biologique;
- Progrès dans la gestion des maladies;
- Appui à la mise en œuvre des normes de l'OIE.

2.4. De plus amples informations concernant le programme de la Conférence seront disponibles sur le [site web de l'OIE](#) dans les prochains mois.

## **3 SUIVI DE L'APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES**

3.1. L'OIE continue à encourager les états membres à appliquer les normes internationales de l'OIE, en particulier à la lumière des dernières informations communiquées à propos de la situation zoonositaire des pays exportateurs. Il est rappelé que le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* visent respectivement à garantir la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et aquatiques et de produits qui en sont dérivés. Lorsqu'elles sont correctement appliquées, ces normes ne doivent pas être utilisées pour servir d'entraves au commerce injustifiées.

3.2. L'OIE continue à travailler avec les états membres pour leur fournir des éléments d'orientation et une assistance en ce qui concerne la mise en œuvre de ses normes.

3.3. Des informations concernant les activités de l'OIE liées au développement de l'Observatoire en charge d'assurer le suivi de l'application de ses normes se trouvent sur le [site web de l'OIE](#).

## **4 ACTIVITÉS LIÉES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

4.1. Les activités de l'OIE liées au renforcement des capacités incluent l'organisation de séminaires d'information destinés aux Délégués de l'OIE nouvellement désignés et des séminaires régionaux s'adressant aux Points focaux nationaux de l'OIE nommés pour traiter de questions touchant à huit domaines d'action (notification des maladies animales à l'OIE, produits vétérinaires, communication, sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, bien-être animal, laboratoires vétérinaires, faune sauvage et animaux aquatiques). Ce programme a pour objet de fournir des concepts de bonne gouvernance en vue d'améliorer la santé animale, le bien-être animal et la sécurité au plan sanitaire des produits d'origine animale aux niveaux national, régional et international, et d'expliquer et de clarifier les rôles et responsabilités des Délégués et des Points focaux nationaux nouvellement désignés au regard des activités de l'OIE.

4.2. Ces séminaires permettent aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances sur les droits, obligations et responsabilités des Délégués et des Points focaux de l'OIE au regard du processus de normalisation et leur offrent un forum de discussion sur l'application des normes internationales de l'OIE et la mise en conformité avec ces normes. Ils permettent aux participants d'élargir leur champ de connaissances sur les rôles et responsabilités des Services vétérinaires et autres autorités compétentes, sur les normes internationales pertinentes de l'OIE et sur les tâches spécifiques attendues des points focaux dans leur domaine respectif de compétence.

---